

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

Présents : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Laetitia Ferreira, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Nadine Paget, Julie Piet, Jean François Douce, Davy Maymont, Maïder Gager

Procuration : néant

Absents : Michelle Raye, Marc Terret

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il n'y a pas d'observation. **Le compte-rendu de la séance du 11 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.**

RESTAURANT L'ALAMBIC : Le Conseil examine la proposition des restaurateurs, Julien et Céline, proposition qui a été envoyée à chacun par mail il y a quelques jours. Afin de diversifier leurs offres, ils veulent investir dans un four et un pétrin pour faire des pizzas. Julien a suivi une formation de pizzaiolo. Ils paieront cet investissement (environ 3 000 €) qui leur appartiendra, ils demandent que la commune paie les factures des matériaux nécessaires à la rénovation des deux pièces qui servent de réserves et le couloir (carrelage, peinture, prises électriques supplémentaires,...). Les devis s'élèvent à 1 250 € HT. Ils proposent de réaliser ces travaux eux-mêmes. Julie pense qu'ils devraient peut-être s'orienter vers des plats à emporter, des choses simples pour faire repartir l'activité, voir si les gens sont réceptifs, une sorte de test. Elle ajoute que, même si elle est pour le maintien de ce commerce, elle trouve que la Commune dépense beaucoup pour le restaurant. Jean-Luc fait remarquer qu'il est tout de même nécessaire de rafraîchir ces deux réserves et le couloir, ne serait-ce que pour une meilleure hygiène. Mr le Maire rappelle que la Commune a décidé, il y a 3 ans maintenant, de sauver son dernier commerce du village et qu'il est normal de se donner tous les moyens pour y réussir. L'achat du bâtiment n'a pas

coûté cher, les travaux de rénovation entrepris depuis deux ans n'étaient pas du luxe et ont été bien subventionnés. Ils ont entraîné des économies d'énergie et une meilleure attractivité. La preuve en est la fréquentation du bar restaurant ces deux dernières années. Il reste des choses à faire encore, mais il ne faut pas oublier que ce restaurant fournit les repas pour la cantine scolaire, avec une qualité supérieure à des plats livrés. Jérôme ajoute que l'investissement demandé à la Commune n'est pas exagéré, que cela va valoriser ce bâtiment communal, et propose que les employés communaux donnent un coup de main pour aider à réaliser. **APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE d'accepter la proposition des restaurateurs et de payer les fournitures nécessaires à la rénovation des deux réserves et du couloir.**

Il est nécessaire également de réfléchir à l'aménagement de la terrasse sur le devant du restaurant, mais afin de limiter les nuisances sonores, de réfléchir à l'aménagement d'un patio derrière le restaurant, en bout de la cour de l'école. **Pour le devant, le Conseil décide de demander un devis à l'entreprise monsoise « MENUISERIE NOUVELLE » pour une pose d'une terrasse en bois, et un autre devis à l'entreprise OLIVIER TP pour l'aménagement de la terrasse arrière.**

ALIMENTATION ELECTRIQUE RUE DES PACOURINS : dans l'optique de construction de nouvelles maisons, rue des Pacourins, Jean-Luc explique que le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) propose un choix entre 3 devis pour alimenter ce secteur. **APRES DELIBERATION, le CONSEIL MUNICIPAL retient le choix n° 3 avec une participation de la commune de 550 € et une ouverture de la tranchée par l'entreprise de TP LISA.**

TRAVAUX DE VOIRIE : Mr le Maire rappelle que pour réaliser ces opérations de curage et de busage de fossés, on a fait une demande de subvention au conseil départemental. Il s'agit de se positionner sur le devis de l'entreprise LISA qui s'élève à la somme de 5 167 € HT. **APRES DELIBERATION, le CONSEIL MUNICIPAL approuve ce devis de l'entreprise de TP LISA.**

Afin de boucher les trous sur les voies communales, APRES DELIBERATION, le CONSEIL MUNICIPAL décide également de faire rentrer une tonne d'enrobé à froid, les employés communaux se chargeant du travail.

SAGE Allier aval (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : La commune doit désigner une personne référente sur la commune. Monsieur le Maire propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

COMMUNICATION : Afin de prévenir les administrés qui le souhaitent, il existe une application que les gens peuvent télécharger sur leur téléphone portable (Panneau Pocket, My City Pocket,...). Cela permet à la Mairie d'informer sur un aléa climatique, un évènement à venir,... Le coût pour la commune est d'environ 150 € par an. **APRES DELIBERATION, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'approfondir cette idée et de confier la tâche à Nadine Paget.**

LOCAL COMMUNAL : il s'agit de faire de la place dans le local de l'ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers de MONS. Il y a des choses (matériel, habits,) à garder, à donner ou à jeter. **APRES DELIBERATION, le CONSEIL MUNICIPAL décide de réunir les anciens chefs de corps ainsi que des anciens pompiers un samedi matin pour effectuer un tri dans ce local.**

INFORMATIONS

STATION D'EPURATION : Monsieur le Maire explique que SEMERAP a dû intervenir pour déboucher une canalisation bouchée par des lingettes. Il remercie les membres du Conseil qui ont faucardé les roseaux samedi dernier. Il annonce que la vente du terrain Thomas pour l'implantation de la nouvelle station se fera chez le notaire de Randan Mardi 16 Février.

FIBRE : Monsieur le Maire remercie Michelle qui s'est occupée de fournir à Telecom l'adressage des maisons. Cela a été long et fastidieux car il fallait en plus de l'adresse, le numéro de parcelle de chaque habitation.

ENFOUISSEMENT RESEAU HAUTE TENSION : vu le temps très pluvieux, les travaux sont arrêtés et reprendront en Avril. Les assurances s'occupent de la dégradation du mur du cimetière causée par l'entreprise.

ECLAIRAGE PUBLIC : ERDF et Enedis sont intervenues pour remettre en service l'éclairage public aux Saignes, aux Rambauds et à Bonnat. Il leur reste à réparer les 3 lampes de Montpensier.

ISOLATION DE LA MAIRIE : les employés communaux ont déversé 16 sacs de laine de verre qui restait de l'isolation de l'école sur le plancher du grenier de la Mairie, après avoir constaté que la cantine était bien isolée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE : Le Pôle Ados, qui s'adresse aux jeunes de 11 à 14 ans, est ouvert la première semaine des vacances de Février à Effiat. Pour notre secteur, une navette part de Randan le matin et ramène les jeunes le soir. La communication a été faite sur le site internet et par des affiches posées dans chaque abri-bus. Ce Pôle Ados sera ouvert également aux vacances de Pâques.

CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : elle se réunira le Mercredi 24 Février à 9h 30 à la Mairie.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) et Matériel pour les écoles : Monsieur le Maire annonce que la participation annuelle de chaque commune de la circonscription de Thiers est passée de 1 € à 2 € par élève scolarisé, soit 122 € pour MONS pour l'année scolaire 2020/2021, ce qui donne un budget total de 8 040 € pour 4 020 élèves de la circonscription de Thiers. Cet argent permet aux éducateurs spécialisés d'acheter du matériel (test WISC, ordinateur, livres, fournitures, ...).

D'autre part, la participation à l'achat de matériel pour les écoles est de 1 € par élève, soit 51 € pour MONS. L'argent ainsi récolté sur l'ensemble de la circonscription sert à acheter du matériel qui tourne dans les écoles (tapis de gym, jeux,...)

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Le bureau d'études se rendra prochainement dans chaque commune de la Communauté de Communes afin de s'entretenir sur les futures orientations foncières. A cette réunion sera convié tout le Conseil Municipal.

PROCHAINE REUNION : Jeudi 11 Mars à 19h à la Salle Polyvalente à huis clos.

Ont signé les membres présents